

**PROCES VERBAL DU  
JURY D'ADMISSION  
DU CONCOURS SUR TITRES  
D'OUVRIER PRINCIPAL 2<sup>e</sup> CLASSE  
Spécialité brancardage**

**28 novembre 2017**

Vu les décrets 2016-1705 du 12/12/2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière et 2016-636 du 19/05/2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière

Vu l'avis de concours publié sur le site de l'Agence Régionale de Santé le 20/07/2017 et par note de service n° 17-177 **afin de pourvoir 1 poste au CHU de POITIERS, dans le secteur transport patients.**

4 candidats ont déposé un dossier d'inscription.

- 2 sont dans les conditions requises. Il s'agit de :
  - DUBOIS Laëtitia
  - FROMENTEAU Alexis
- 2 ne sont pas dans les conditions requises. Il s'agit de :
  - COTTINET Mallory
  - FIRAR Kamar

Le jury composé de :

- Monsieur QUILLET Julien, Ingénieur Hospitalier au CHU de POITIERS, Président du jury,
- Madame THOMASSIN Sylvie, Technicienne Supérieure Hospitalière au CHU de POITIERS,
- Monsieur ROUET Sébastien, Technicien Hospitalier, IDEF POITIERS

réuni le 28 novembre 2017 et après avoir délibéré,

**DECLARE :**

\* DUBOIS Laëtitia



**ADMISE**

sur liste principale  
sur liste complémentaire



position n°: \_\_



NON ADMISE

\* FROMENTEAU Alexis



**ADMIS**

sur liste principale  
sur liste complémentaire



position n°: 1



NON ADMIS

LISTE PRINCIPALE :

1. Dubois Cachita

LISTE COMPLEMENTAIRE :

FROIENTEAU Absen

A Poitiers, le 28/11/2017

Les membres du jury



Sylvie THOMASSIN



Sébastien ROUET

Le Président du Jury



Julien QUILLET